FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DECISION n° CTRL/2013/03 portant modification de la décision CTRL/2013/02 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Etablissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime

Le directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Vu le Livre VI du Code rural et de la pêche maritime, notamment son article D.622-50,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision en date du 2 avril 2009 modifiée, portant organisation de l'Etablissement,

Vu la décision n° CTRL/2013/02 en date du 2 septembre 2013 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Etablissement mentionnés à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime,

DECIDE :

Article 1er :

L'annexe de la décision n°CTRL/2013/02 du 2 septembre 2013 est complétée par l'annexe de la présente décision.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 27 septembre 2013

Le directeur général

Eric ALLAIN

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr

ANNEXE

AQUITAINE
MASME Bastien

AUVERGNE
BARRET David

BOURGOGNE
SAMUEL Guillaume
LORAIN Anne-Lise

CENTRE
RENAUD Nolwenn

HAUTE-NORMANDIE
OPPORTUNE Karine

ILE DE FRANCE
TROUILLET Patrick

NORD PAS DE CALAIS
PRANGERE Christophe

PAYS DE LA LOIRE
BELNOU Anne

SIEGE FRANCEAGRIMER
BARATHON Ludovic
GRIMALDI Chantal
IGIER Pascal
LOURENCO Isabelle
OLRY-CHIFFOLEAU Agnès
PALENI Estelle
PLARD Gérard
RIVET Audrey
STEIB Catherine